

Initiatives ministérielles

pour éviter au gouvernement une détérioration de l'économie, qui pourrait s'effondrer.

La mise en oeuvre du projet de loi C-17 et de l'ensemble du budget a pour effet de détruire un autre pilier de notre économie. L'économie est sur le point de s'effondrer. C'est pourquoi mon parti et moi-même devons nous opposer à ces mesures.

[Français]

M. Jean-Marc Jacob (Charlesbourg): Monsieur le Président, le projet de loi C-17 est né et issu du magnifique budget du ministre des Finances. Il en découle directement. Donc à peu près tout ce qui touche au budget aura une incidence sur le projet de loi C-17.

Je ne m'attarderai pas à toutes les facettes de la réduction obtenue sur le dos des chômeurs, mais je m'orienterai plutôt dans une direction plus spécifique.

● (1230)

En effet, dans le Budget du ministre des Finances, les coupures ont touché les chômeurs, les aînés et aussi pour une bonne part le budget de la défense nationale. Cette dernière coupure était voulu par le Parti libéral avant son accession au pouvoir ainsi que pour nous, le Bloc québécois, et il n'est pas question pour moi de revenir sur le bien-fondé des coupures effectuées à la défense nationale. Bien sûr, je ne peux m'empêcher de souligner hors contexte que le Collège militaire de Saint-Jean ne fait pas partie et ne fera jamais partie des coupures acceptables et encore moins justifiées par des arguments économiques qui, à mes yeux et à ceux de mes collègues du Bloc québécois, n'ont jamais été prouvés.

Cependant, l'article 7.1 du projet de loi C-17 touche directement à la défense nationale dans ses coupure et ça me paraît imprécis et à courte vue.

En effet, avec ces coupures, il y aura des mises à pied, tant au niveau civil que militaire. Et par ce projet de loi il y aura, suivant l'article 7.1, des sommes offertes ou données aux salariés qui perdront ou ont perdu leur emploi par la réduction des effectifs civils et militaires. Il ne faut surtout pas passer sous silence les effectifs diminués aussi au niveau des centres de recherche reliés à la défense nationale.

Lorsque je mentionnais l'imprécision de l'article 7.1, c'était en ce qui concerne la durée ou le montant des sommes remises à ceux qui vont perdre leur emploi à la Défense nationale. Et ce que j'appelais «courte vue», c'est l'absence de débouchés ultérieurs après la mise à pied des personnes touchées par le Budget du ministre des Finances.

Le vieil adage qui dit «au lieu de donner du poisson à quelqu'un qui a faim, montre-lui plutôt à pêcher» s'applique à bien des niveaux de notre société. En effet, pourquoi, comme l'a suggéré le Bloc québécois en campagne électorale, le gouvernement ne s'est-il pas dirigé résolument vers des programmes de reconversion des industries militaires vers la production civile, comme l'indiquait la bible rouge de ce bon gouvernement plein de bonnes intentions, mais avec très peu d'action?

Quand je regarde des compagnies comme Paramax ou Oerlikon, après l'annulation des hélicoptères EH-101, et aussi pour Oerlikon après la fin de la guerre froide, je me demande vers quels créneaux ces dernières compagnies peuvent se tourner.

Je pense malheureusement que les programmes de l'article 7.1 qui donnent des sommes d'argent aux personnes qui seront retranchées offrent peu d'espoir à long terme pour des gens qui, dans bien des cas, avaient des emplois très spécialisés et dont les chances de recyclage dans le milieu économique où nous vivons me semblent très minces.

Où dans ce projet de loi C-17 y a-t-il un incitatif à la relance de l'emploi? tout au long de la campagne, le Parti libéral nous a parlé de jobs, jobs, jobs, et on ne retrouve que très peu d'incitatifs ou pas du tout. Généralement, dans la vie ou dans l'entreprise privée, lorsqu'on pose des actions pour corriger des situations quelconques ou des situations alarmantes, on essaie de prévoir certaines alternatives.

Quelles alternatives a-t-on mis de l'avant pour promouvoir la reprise dans ce projet C-17? J'ai discuté avec des gens de ma circonscription et leurs commentaires ne sont pas élogieux à l'endroit d'une telle réforme qui ne s'attarde pas aux vrais problèmes. Le déséquilibre entre les classes de la société s'accroît de façon irréversible. La classe moyenne qui est le pourvoyeur majeur du gouvernement commence à se demander si les actions gouvernementales veulent carrément la faire disparaître. Surtaxée, aux prises avec une compétition d'économie souterraine, la classe moyenne a reçu le Budget avec incrédulité. Pourquoi? Encore une fois on ne touchait pas aux grosses compagnies ni aux fiducies familiales, mais on s'attaquait carrément aux gens de la classe moyenne qui, dans le contexte économique actuel, sont devenus en partie des chômeurs sur lesquels le gouvernement a frappé.

Antérieurement, je mentionnais que si l'on apprend à quelqu'un dans le besoin à se pourvoir de nourriture plutôt que de lui en donner, il finit par se pourvoir lui-même. J'aimerais vous donner un exemple original d'incitatif d'emploi. En effet, mon collègue de Joliette a soumis un projet de loi, le projet de loi C-230, qui est un amendement au projet de loi C-17. Cet amendement est un exemple qui pourrait permettre à des chômeurs entrepreneurs de se créer un emploi et éventuellement de créer d'autres emplois. Il y a beaucoup de gens qui ont travaillé pendant 8, 10 ou 12 ans, et dans le contexte économique que l'on a actuellement, ces gens-là ont perdu leur emploi et par esprit d'entrepreneurship, ils se sont créés une petite entreprise et ont carrément perdu toute l'assurance-chômage qu'ils avaient payée durant une période de 10 à 12 ans.

● (1235)

Le projet de loi C-230 permettrait à une personne qui a perdu son emploi et qui décide d'investir dans une petite entreprise ou un petit commerce de pouvoir toucher, sur une certaine période, 50 p. 100 des prestations d'assurance-chômage qui lui seraient remis entièrement si cette personne n'avait pas la volonté et le désir de s'impliquer. La période d'adaptation de naissance d'une petite entreprise peut se situer entre trois et huit mois. Quelle mesure extraordinaire, quelle mesure incitative pour créer de l'emploi!

Si une personne qui a travaillé durant nombre d'années, a payé de l'assurance-chômage durant tout ce temps et si elle n'a pas l'initiative de vouloir créer quelque chose, on lui paie son assurance-chômage et elle demeure à ne rien faire. Si elle a la volonté de créer une entreprise et qu'elle a besoin d'aide au début, on lui coupe carrément son assurance-chômage. Si j'avais vu, à l'intérieur du projet de loi C-17, des mesures semblables à celles